

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2009

Le budget primitif 2009 de la commune de VAL DE MEUSE a été adopté le 19 mars dernier.
Tous budgets confondus, il s'élève à 6 832 038.00 € à savoir :

Budget Général : section d'investissement : 3 078 586.00 €
: section de fonctionnement : 1 871 000.00 €

Camping : section d'investissement : 166 495.00 €
: section de fonctionnement : 110 170.00 €

Service des Eaux : section d'investissement : 176 110.00 €
: section de fonctionnement : 534 485.00 €

Service de l'assainissement collectif : section d'investissement : 516 901.00 €
: section de fonctionnement : 338 000.00 €

Service Public d'Assainissement Non Collectif : section d'investissement : 27 000.00 €
: section de fonctionnement : 13 291.00 €

PRIORITES EN 2009 :

L'environnement,

Le maintien, le développement des services de proximité, notamment en matière de santé,

La sauvegarde du patrimoine, mais aussi sa valorisation,

Le développement des zones d'habitat...

Parmi les grands projets, sont inscrits :

L'aménagement de l'entrée d'Epinant

La réhabilitation de la toiture de l'église à Lécourt

L'enfouissement des réseaux secs et la pose d'éclairage public dans le secteur de l'église à Lénizeul

La restauration **pour partie** de l'église Saint-Evre de Provenchères-sur-Meuse,

Le traitement des « inondations » à Ravennefontaines

La reprise de la toiture du logement communal de Saulxures

L'aménagement d'espaces cinéraires dans tous les cimetières de Val de Meuse

A Montigny :

Aménagement de la rue des frères flammariion,

Réhabilitation de la rue collin

Restauration de la salle des fêtes et création d'un espace culturel

Constitution d'une réserve foncière.

Des études seront menées au cours de cet exercice, notamment, en vue de :

- Réaliser une maison de santé.
- Développer des lotissements communaux
- Réorienter la structure du camping *** « Le château »

- Réaménager les rues royale, du puits des saules, camille flammariou.

Parmi les **grands chantiers en matière d'assainissement collectif**, le conseil arrête la programmation des travaux -réseaux et construction des systèmes de traitement - :

2010-2012 : Provenchères-sur-Meuse, Epinant, Meuse, Saulxures, Avrecourt

2013-2015 : Ravennefontaines, Récourt, Maulain, Lécourt.

Le conseil municipal habilite le Maire à lancer les études.

FISCALITE

LES TAUX DE 2008 SONT RECONDUITS :

Le produit fiscal attendu s'élève à 888 384.00 €, soit **+ 36 131 €** par rapport à 2008.

Monsieur le maire apporte quelques commentaires :

L'augmentation du produit est due notamment à la réévaluation forfaitaire des bases de 2.50% pour le foncier industriel et le foncier bâti et de 1.50% sur le non bâti, indexation qui échappe entièrement à la collectivité et qui relève exclusivement de la loi de finances.

D'autre part, dans le cadre du plan de relance, l'Etat, sous certaines conditions, s'engage à rembourser aux collectivités dès 2009, la TVA de 2008 qu'elle aurait dû percevoir en 2010. Cet apport de trésorerie non négligeable doit être pris en compte dans l'accroissement des recettes.

A noter également que le niveau d'endettement de la commune de Val de Meuse, au regard des références départementales ou régionales, est faible et qu'à ce titre sa capacité à recourir à l'emprunt est confortable.

Au vu de ces différents éléments et après avoir rappelé le contexte difficile, le Maire propose la reconduction des taux communaux. Proposition acceptée par 18 voix pour et 1 contre :

Taxe d'habitation : 7.05 %
Foncier bâti : 15.09 %
Foncier non bâti : 19.40 %
Taxe professionnelle : 4.67 %

EMPLOI SAISONNIER

Afin d'assister le régisseur, d'assurer l'entretien et le gardiennage du Camping le Château, le Conseil Municipal décide de recruter, Monsieur PAQUOTTE Daniel, du 15 Avril 2009 au 15 Octobre 2009.

Afin que l'agent puisse accomplir normalement sa tâche de gardiennage et donc par nécessité absolue de service, le conseil municipal décide de lui concéder à titre gratuit le logement situé sur le site, dans le bâtiment A

DEMANDE DE SUBVENTION RENOVATION MONUMENTS AUX MORTS - MAULAIN ET SAULXURES -

Mr le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de rénover les monuments aux morts de Maulain et de Saulxures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide la remise en état de ces deux monuments.

A cet effet, il sollicite une subvention auprès du Ministère de la défense.

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Le Maire expose à l'assemblée, que trois déclarations d'intention d'aliéner des biens, soumis au droit de préemption urbain, ont été déposées en Mairie et ce, pour les villages de Lécourt et de Montigny Le Roi.

Le Conseil Municipal décide de ne pas user de son droit de préemption urbain sur ces opérations foncières.

STATION BIOMETRIQUE

Comme 2000 autres communes françaises dont 10 en haute-marne : *Chaumont-Châteauvillain-Rimaucourt-Saint-Dizier, Joinville, Montier en Der, Langres, Fayl-Billot, Prauthoy*, la **Mairie de Val de Meuse** instruit depuis le 17 mars, les demandes de passeports biométriques.

Elle pourra traiter en ce domaine, non seulement, les demandes de la population locale, mais aussi celles des administrés des communes extérieures, étant précisé que les passeports seront remis par la mairie qui en a reçu la demande.

Dans ce cadre, et par souci d'optimisation du service rendu, les jours et heures d'ouverture sont les suivants:

Lundi, de 9 H à 11 H 30

Mercredi, de 9 H à 11 H 30 et de 14 H à 17 H

Jeudi, de 9 H à 11 H 30

Vendredi, de 14 H à 16 H 30.